

BRÉSIL

En dépit d'un immense littoral qui s'étend sur environ 7 000 kilomètres et d'une limite des eaux territoriales fixée à 200 milles, le Brésil a un faible volume de prises. Le Brésil vient au 20^e rang des pays qui exploitent les pêcheries, avec des débarquements de 850 000 tonnes par année. Le pays n'est pas un importateur traditionnel de poissons et de crustacés et mollusques, sauf en ce qui concerne les espèces qui ne se trouvent pas dans ses eaux et qui sont considérées comme des produits de luxe; le marché brésilien est tourné vers les consommateurs fortunés qui peuvent se permettre de payer les prix élevés des produits de qualité supérieure.

La morue salée et séchée est le poisson favori des Brésiliens. Les importations sont admises en franchise de droits. La demande de poissons s'étend sur toute l'année, bien que la consommation tend à augmenter pendant les fêtes de Noël et le temps de Pâques. Les espèces telles le calmar, le merlu, le hareng, le saumon, la bonite, les sardines et les anchois sont consommées en petites quantités et sont considérées comme des produits de luxe. Les importations de ces produits sont assujetties à des droits de 35 à 55 p. 100 en moyenne. Par contre, le Brésil est un exportateur important de homard, de crevettes, de sardines, de thon, de pagre, de poisson-chat blanc et de tambour blanc. En 1987, les exportations de ces poissons et crustacés ont atteint une valeur d'environ 175 420 \$ et un total de 41 154 tonnes. On trouvera ci-dessous une ventilation des importations de 1988, qui s'élevaient à 48 578 319 \$, classées par espèces et accompagnées des pays fournisseurs et des droits afférents, conformément aux rubriques tarifaires du Système harmonisé.

Rubrique tarifaire : 03.02.01.04

Description: morue séchée et salée (Gadus morray)

FAB É.-U. : 17 008 841

Droit : franchise

Pays fournisseurs : Norvège 79 %, Portugal 14 %, Danemark 2 %, Islande 3 %

Rubrique tarifaire : 03.02.01.05

Description: morue séchée et salée (Gadus gadidae)

FAB É.-U. : 27 641 926

Droit : franchise

Pays fournisseurs : Norvège 97 %, Islande 3 %

Rubrique tarifaire : 03.03.01.99

Description: autres variétés de morue séchée et salée

FAB É.-U. : 13 000

Droit : 35 %

Pays fournisseur : Argentine 100 %

Rubrique tarifaire : 03.03.01.04

Description: calmar et seiche frais et congelés

FAB É.-U. : 20 693

Droit : 35 %

Pays fournisseurs : Norvège 43 %, Chili 38 %, Portugal 11 %, Argentine 8 %

Rubrique tarifaire : 03.03.02.04

Description: calmar et seiche séchés, salés ou dans la saumure

FAB É.-U. : 720 139

Droit : 35 %

Pays fournisseurs : Chili 56 %, Uruguay 20 %, Argentine 15 %, Portugal 7 %